

Projet de budget 2026 bis



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève

30 mars 2026

PB 2026 bis : introduction

A la suite de l'introduction d'une nouvelle disposition dans la LGAF, le Conseil d'Etat est désormais tenu de déposer un nouveau projet de budget 2026 (PB 2026 bis) avant le 31 mars.

Les principales étapes du processus budgétaire ayant conduit au PB 2026 bis sont les suivantes :

1. Projet de budget déposé en septembre 2025;
2. **Amendements du Conseil d'Etat** en novembre, puis en décembre 2025, et **refus du Grand Conseil** d'entrer en matière sur le projet de loi 13693;
3. Application du système des **douzièmes provisoires** dès le 1^{er} janvier 2026;
4. Présentation d'un **nouveau projet de budget 2026 bis** au 31 mars 2026.

PB 2026 bis : résultat

En millions

	B 2025	PB 2026 bis	Ecart	
			en Millions	en %
Charges de fonctionnement	10'891.8	11'328.7	436.8	4.0%
Revenus de fonctionnement	10'636.1	10'729.2	93.1	0.9%
Résultat	-255.7	-599.4	-343.7	
Déficit admissible selon l'art. 68 LGAF		-232.5		
Excédent par rapport au déficit admissible		-366.9		

Éléments essentiels

- Projet de budget encore fortement déficitaire;
- Croissance des charges nettement plus rapide que celle des revenus;
- Les recettes fiscales demeurent globalement solides, mais leur croissance ne permet pas de compenser l'augmentation soutenue des dépenses;
- Forte hausse des charges contraintes et mécaniques (liées à des dynamiques structurelles sur lesquelles le Conseil d'État dispose de marges de manœuvre limitées);
- Mesures du Conseil d'Etat et plan d'économies s'imposent. Une démarche visant à préserver durablement la stabilité des finances publiques est en cours et aboutira au mois de juin;
- Maintien d'une politique d'investissement ambitieuse.

Comparaison PB 2026 et PB 2026 bis

En millions

Comparaison du projet de budget 2026 publié en septembre 2025 et du projet de budget 2026 bis	PB 2026 (sept 25)	PB 2026 bis	Ecart	
			en Millions	en %
Charges de fonctionnement	11'241.1	11'328.7	87.6	0.8%
Revenus de fonctionnement	10'831.7	10'729.2	-102.5	-0.9%
Résultat	-409.4	-599.4	-190.1	

En millions

Comparaison du PB 2026 amendé et du projet de budget 2026 bis	PB 2026 amendé	PB 2026 bis	Ecart	
			en Millions	en %
Charges de fonctionnement	11'238.3	11'328.7	90.3	0.8%
Revenus de fonctionnement	10'551.4	10'729.2	177.9	1.7%
Résultat	-687.0	-599.4	87.5	

Contexte économique

Prévisions du GPE (janvier 2026)	2025	2026	2027
PIB CH réel	1,4	1,2	1,5
PIB GE réel	1,6	1,2	1,5
Inflation GE	0,2	0,5	0,7
Chômage GE	4,7	5,0	4,8

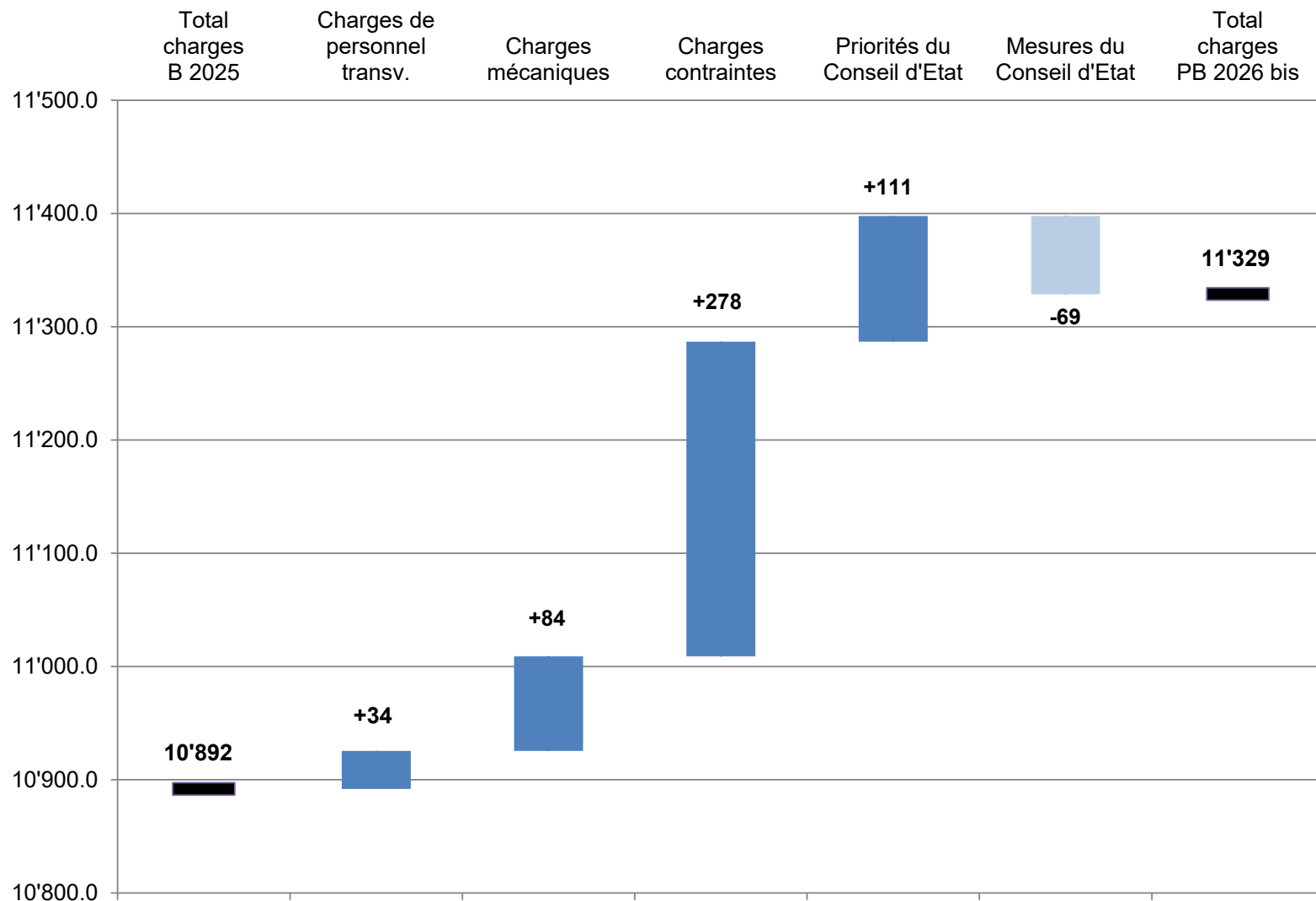
- En janvier 2026, les prévisions du FMI sont revues légèrement à la hausse pour 2026;
- En Suisse et dans le canton de Genève, la croissance demeurera modeste en 2026;
- Économie mondiale marquée par une instabilité accrue et prévisions à apprécier avec prudence au regard des événements récents au Moyen-Orient;
- Double peine pour Genève : hausse des droits de douane et coupes dans la Genève internationale;
- Nécessité d'entériner les nouveaux accords bilatéraux avec UE et chercher de nouveaux marchés.

Revenus fiscaux 2026

Ecarts entre le PB 2026 bis et le B 2025

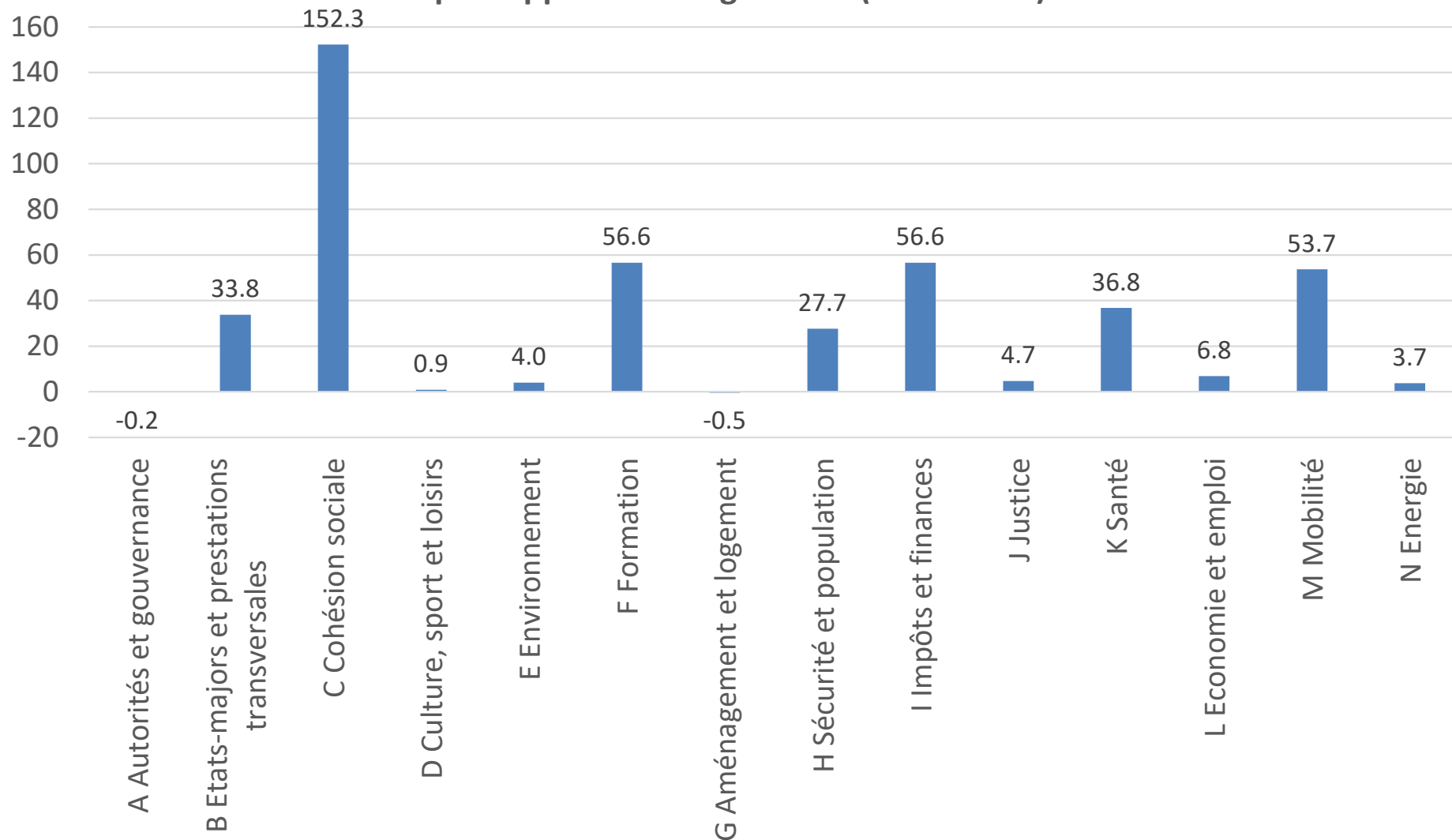
Revenus fiscaux, en millions de francs	C 2024	B 2025	PB 2026 bis	PB 2026bis - B 2025	Ecart
Personnes physiques (PP)	5'171	4'958	5'103	145	2.9%
Personnes morales (PM)	2'108	2'015	1'814	-201	-10.0%
Part cantonale aux recettes fédérales	1'003	882	918	+35	+4.0%
Impôts immobiliers	597	654	630	-23	-3.6%
Droits de successions et donations	255	221	240	+19	+8.6%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	125	122	111	-11	-9.0%
Autres impôts	10	10	10	-0	-3.4%
Total Impôts, taxes et droits	9'268	8'861	8'825	-37	-0.4%

Croissance des charges PB 2026bis



Croissance des charges par politique publique

Variation des charges du PB 2026 bis par politique publique
par rapport au budget 2025 (en millions)



Détail de l'évolution des postes 2026

Variations des postes au PB 2026 bis	en ETP	en %
ETP liés aux crédits supplémentaires 2025	92.1	0.5%
ETP liés à l'augmentation des effectifs d'élèves 2026	68.8	0.4%
ETP autofinancés par des revenus	71.8	0.4%
Autres ETP	-0.9	0.0%
TOTAL variation ETP	231.8	1.2%

Mesures du CE pour le PB 2026 bis

(en millions)

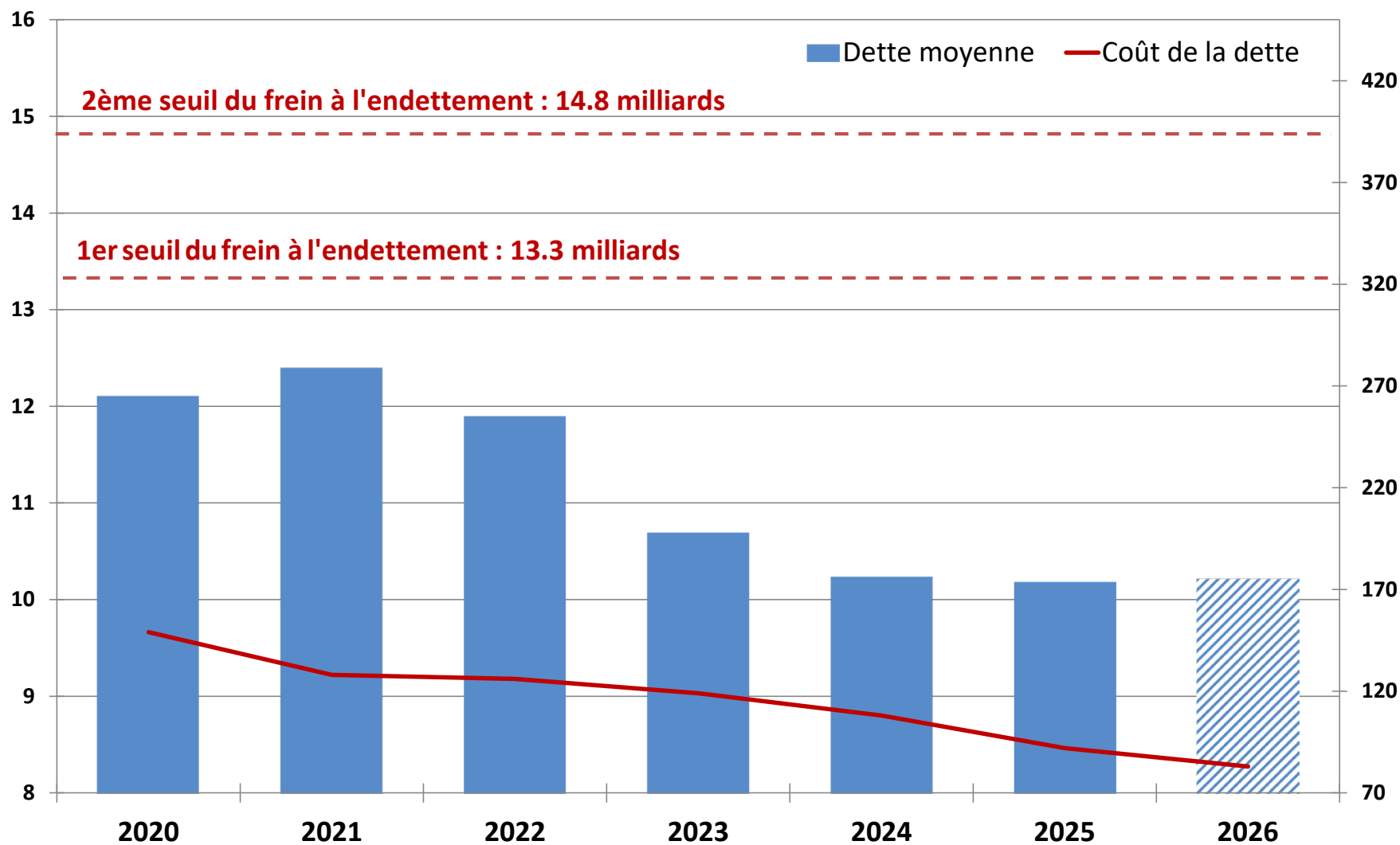
MESURES DU CONSEIL D'ETAT	Charges	Revenus	Résultat PB 2026 bis
Mesures structurelles	-4.8	3.2	8.0
Remboursement supplémentaire du prêt de la CPEG	-4.8	-	4.8
Financement partiel par l'AIG du dispositif de contrôle des personnes mis en oeuvre par l'office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) à l'aéroport	-	3.2	3.2
Mesures structurelles concernant la participation des communes	-	-	-
Participation des communes au coût de la péréquation des ressources * (Mesure gelée par la com. des finances)	-	-	-
Mesures concernant la fonction publique	-60.2	-	60.2
Suspension de l'annuité	-60.2	-	60.2
Mesures d'efficience et autres mesures	-4.0	1.1	5.1
Mesure d'optimisation et d'efficience au DIP	-1.3	-	1.3
Acquisition d'un bâtiment rocade dans le cadre des travaux de transition énergétique *	-0.5	-	0.5
Diverses mesures regroupées à la demande du Conseil d'Etat	-2.2	1.1	3.3
TOTAL DES MESURES CONSEIL D'ETAT	-69.1	4.3	73.3

* Mesures de rang législatif devant être adoptées par le Grand Conseil

Evolution de la dette

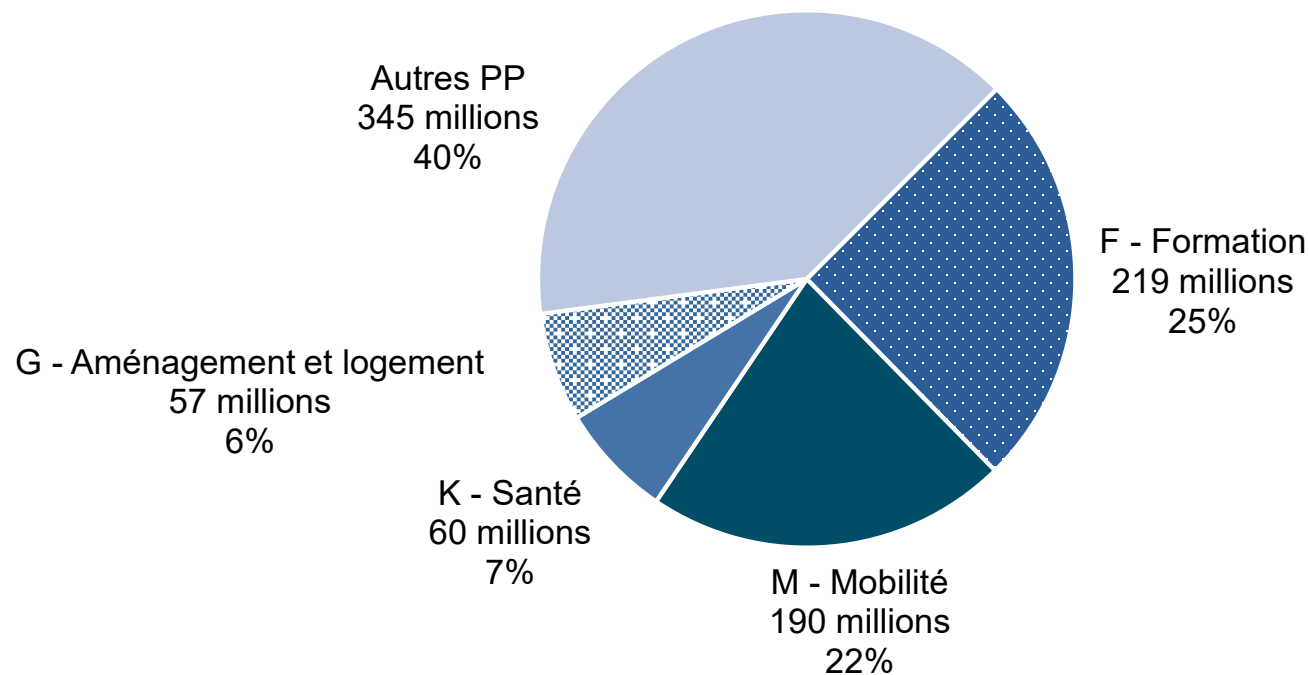
en milliards

en millions



Investissements PB 2026 bis

871 millions de dépenses d'investissement, principalement pour:



Les investissements nets au PB 2026 bis s'élèvent à 845 millions, soit une hausse de 129 millions par rapport au budget B 2025 (+18%).

Supprimer l'obligation de redéposer un PB bis

Une disposition introduite en 2023 oblige le Conseil d'Etat redéposer un projet de budget dans les trois mois suivant un refus du Grand Conseil.

Cette contrainte n'a pas produit les effets escomptés:

- Un délai de 3 mois ne permet pas d'élaborer un budget substantiellement différent, ni de forger une nouvelle majorité parlementaire;
- Le processus budgétaire, par nature complexe et itératif, exige des arbitrages financiers et politiques profonds, une coordination à tous les niveaux de l'administration, et du temps;
- L'exercice s'est révélé coûteux et dépourvu de perspective de résultat: le PB26bis a mobilisé environ 550 jours/personnes de travail, dans une période déjà surchargée;
- Cela est contraire au principe fondamental d'efficience de l'action publique.

Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi pour revenir au cadre légal initial.

Conclusion

- Un **déficit structurel persistant** au PB 2026 bis;
- Le PB 2026 bis est établi dans des délais particulièrement restreints et s'inscrit dans la **continuité du premier PB**;
- Le résultat négatif du PB 2026 **contraste** avec le résultat équilibré aux comptes;
- Des charges contraintes et mécaniques **en forte croissance**: +362 millions entre le B 2025 et le PB 2026 bis;
- Cette dynamique résulte de la **conjugaison de plusieurs facteurs structurels** tels que l'accroissement de la précarité et des besoins sociaux, le vieillissement de la population, la hausse des coûts de la santé et des obligations fédérales, dont l'augmentation des coûts de la RPT;
- La dynamique des revenus fiscaux connaît un **ralentissement marqué**;
- Un **plan d'économie** sera présenté en juin pour freiner la progression des charges contraintes.

Merci de votre attention



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève